

20	13/02/2015	BE 0846.903.832	23	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	15042.00555	A 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **ONE WORLD AVENUE**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Louise N°: 32 Boîte:

Code postal: 1050 Commune: Ixelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0846.903.832

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 27-06-2012

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 19-01-2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 26-06-2012 au 31-12-2013

Exercice précédent du - au -

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 5.1.1, A 5.1.2, A 5.2.2, A 5.4, A 5.6, A 6

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des **ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES**

BONTE Edgard Michel Marie

Rue Reine Astrid 88
7730 Estaimpuis
BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2012 Fin de mandat: 04-06-2018 administrateur

TOO'GEZER

BE 0467.654.618
Rue Beyaert 75
7500 Tournai
BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2012 Fin de mandat: 04-06-2018 administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

MULLIEZ Patrick Gérard Marie

Rue Reine Astrid 90
7730 Estaimpuis
BELGIQUE

CORPAR

BE 0882.017.337
Clos des Lauriers 33
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 26-06-2012

Fin de mandat: 04-06-2018

administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

JOLLY Baudouin Frédéric

Clos des Lauriers 33
1050 Ixelles
BELGIQUE

BST RÉVISEURS D'ENTREPRISES (B0158)

BE 0444.708.673
Rue Gachard 88/16
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 05-06-2013

Fin de mandat: 01-06-2015

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

DUMONT Vincent (A1905)

Réviser d'entreprise
Rue Gachard 88/16
1050 Ixelles
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>2</u>	
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	2	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>243.704</u>	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	912	
Créances commerciales		40	692	
Autres créances		41	220	
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	242.792	
Valeurs disponibles		54/58		
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	243.706	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>-374.929</u>	
Capital	5.3	10	5.250.000	
Capital souscrit		100	5.250.000	
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-5.624.929	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges	5.4	160/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>618.635</u>	
Dettes à plus d'un an	5.5	17	600.000	
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	600.000	
Dettes à un an au plus	5.5	42/48	18.635	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	18.635	
Fournisseurs		440/4	18.635	
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	243.706	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	-25.162	
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.6	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/7		
Autres charges d'exploitation		640/8	2.731	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-27.893	
Produits financiers	5.6	75	3.798	
Charges financières	5.6	65	412	
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-24.507	
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66	5.600.002	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-5.624.509	
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	420	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-5.624.929	
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-5.624.929	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-5.624.929	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-5.624.929	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-5.624.929	
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	5.600.004	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8385		
Autres mutations	(+)(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	5.600.004	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	5.600.002	
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	5.600.002	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	<u>2</u>	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
BORDERLINX EUROPE BE 0898.513.572 Société anonyme Avenue Louise 32 1050 Ixelles BELGIQUE Nominatives	1.441.999	99,99		31-12-2013	EUR	2.354.102	-1.166.137
BORDERLINX LTD GB005804901 Entreprise étrangère Course Road-Ascot SL5 7HL BERKSHIRE ROYAUME-UNI .	310.650	100		31-12-2013	GBP	-1.866.277	313.019
BORDERLINX PRIVATE LTD SGSG200803348W Entreprise étrangère Cecil Street 105 # 15-02 The Octagon 069534 SINGAPOUR .	1.000	100		31-12-2013	HKD	246.160	23.012
BORDERLINX INC USUSB-20-84786 Entreprise étrangère 420 Lexington Avenue RM 401 . New-York 10170-0403 ETATS-UNIS .	50.000	100		31-12-2013	USD	150.539	-71.859

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 5.250.000	

Modifications au cours de l'exercice
Constitution au 26/06/2012

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.250.000	525.000
	5.250.000	525.000

Représentation du capital
Catégories d'actions
Actions nominatives

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

TOO'GEZER SA - 65,72 %
Rue Beyaert 75
7500 Tournai
BE 0467.654.618

CORPAR SA - 17,14 %
Clos des Lauriers 33
1150 Bruxelles

N°	BE 0846.903.832	A 5.3
----	-----------------	-------

BE 0882.017.337

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

600.000

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes reçus sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes reçus sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

9062

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Dettes fiscales échues

9072

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

9076

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Engagement de soutien financier pour Borderlinx Europe et Borderlinx LTD

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES

Créances sur les entreprises liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du commissaire : 30.300,00 EUR

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les sociétés anonymes mentionnent les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre la société et ses principaux actionnaires et entre la société et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Néant

Exercice

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ONE WORLD AVENUE

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand

BE 0846.903.832

Avenue Louise 32

1050 Ixelles

BELGIQUE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux prescriptions légales, et notamment aux art. 32, 46 et 51 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 en matière de prudence, sincérité et bonne foi. Sauf modification importante de la structure de la société mère ou de son environnement économique, les règles d'évaluation conçues dans une optique de continuité d'exploitation ne sont pas modifiées par l'organe de gestion sans qu'il en soit fait part de manière explicite dans l'annexe des comptes annuels.

2. Principes d'évaluation comptable

I) Actif

A. Frais d'établissement

Ceux-ci sont amortis sur une durée ne dépassant pas 5 ans.

B. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations figurent au coût d'acquisition historique diminué des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie économique estimée des actifs concernés.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- frais de recherche et autres immobilisations incorporelles : 3 à 5 ans linéaire (accessoires : 0 à 5 ans)
- matériel et mobilier de bureau : 3 à 5 ans linéaire

C. Immobilisations financières

Dans le bilan consolidé, les participations mises en équivalence sont évaluées selon la part dans les fonds propres, déterminés d'après les règles de consolidation, au lieu de la valeur comptable dans la société détentrice.

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont comptabilisées au prix d'acquisition au moment de l'opération. Des réductions de valeur sont enregistrées lorsque le remboursement de tout ou partie des créances est incertain ou compromis. Si au cours d'un exercice ultérieur, ces réductions de valeur s'avèrent excessives ou sans objet, elles entraînent une reprise de réduction de valeur.

D. Stocks

Néant

E. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale ; si elles sont libellées en devises étrangères, elles sont enregistrées pour leur contrevaieur en euros au cours du jour d'acquisition. En fin d'exercice, elles sont évaluées sur la base du dernier cours de change de l'exercice.

En ce qui concerne les créances, une réduction de valeur est appliquée aux créances en cas de moins-value durable, sur base d'une estimation prudente de la valeur de réalisation effectuée chaque année.

F. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont évalués comme les créances. Les avoirs en devise sont traités de la même manière. Ils font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value au moment de l'inventaire.

II) Passif

A. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges, établies conformément à l'art. 50 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001, sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir. Elle font l'objet à la fin de chaque exercice d'un réexamen de l'importance du risque ou de la charge sur base des dernières informations ou estimations disponibles.

Les montants définitivement arrêtés à la clôture de l'exercice répondent aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs font l'objet de reprises en résultats dans la mesure où elles s'avèrent excessives ou sans objet.

III) Divers

A. Méthodes de conversion des devises

Les avoirs libellés en devises étrangères seront reconvertis de la manière suivante :

- En cours d'année, ils seront valorisés au cours du jour.
- A la date de clôture du bilan, les avoirs en question seront revalorisés.

Les différences de change réalisées sur les transactions en devises étrangères sont portées en compte de résultats, de même que les écart de conversion non réalisés à la date de clôture.

Dans les états financiers consolidés, les postes de l'actif et du passif (sauf les fonds propres) ainsi que les droits et engagements hors bilan de l'ensemble des entreprises sont convertis en euros au cours de clôture.

Les fonds propres des filiales et les écarts de consolidation sont maintenus à leur valeur historique. Les écarts de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont portés sous la rubrique " écarts de conversion ". Les produits et les charges des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de la période concernée. "

ONE WORLD AVENUE
Avenue Louise 32
1050 Bruxelles
RPM: 0846.903.832

Rapport de gestion du conseil d'administration

Aux actionnaires de la SA One World Avenue

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à l'article 96 du Code des Sociétés et aux statuts, nous vous présentons les comptes annuels relatifs à l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 ainsi que le rapport de gestion.

Ces comptes annuels donnent une image correcte et fidèle des diverses activités poursuivies durant l'exercice social écoulé.

I. EXPOSE SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ - ARTICLE 96, 1° DU CODE DES SOCIÉTÉS

1 Résultat de l'exercice social

L'actif net de la société s'élève à – 374.929,12 EUR.

L'exercice social 2013 se clôture par une perte d'un montant de 5.624.929,12 EUR.

2 Réserves légales et indisponibles

Le capital social de la société s'élève à 5.250.000 EUR.

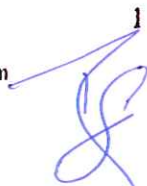
Aucune réserve légale n'a été constituée puisqu'il s'agit du premier exercice social clôturé. Par ailleurs, l'exercice social 2013 se clôturant par une perte, la Société n'est pas tenue de constituer de réserve au terme de cet exercice.

3 Affectation des résultats

La perte de l'exercice s'élève à 5.624.929,12 EUR.

Nous vous proposons de reporter la perte au prochain exercice.

One World Avenue SA
Registered Office: 32 avenue Louise B-1050 Brussels Belgium
VAT BE 0846.903.832



II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE - ARTICLE 96, 2° DU CODE DES SOCIETES

Depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2013, les événements importants suivants sont intervenus:

- Des avances ont été octroyées par les actionnaires en septembre 2014 pour un montant de 875.000 EUR.

III. RISQUES ET INCERTITUDES - ARTICLE 96, 3° DU CODE DES SOCIETES

Durant l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

IV. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT - ARTICLE 96, 4° DU CODE DES SOCIETES

La société n'exerce pas d'activités en matière de recherche et développement.

V. SUCCESSALE - ARTICLE 96, 5° DU CODE DES SOCIETES

La Société n'a pas de succursales.

VI. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUTE - ARTICLE 96, 6° DU CODE DES SOCIETES

La société a été constituée le 26 juin 2012 aux fins de détenir les actions acquises dans le Groupe Borderlinx constitué des filiales commerciales Borderlinx Private Ltd (Hong-Kong) (liquidée depuis lors), Borderlinx Ltd (Royaume-Uni), de Borderlinx Inc (Etats-Unis), de Borderlinx Private Ltd (Singapour) et Borderlinx Europe SA (Belgique).

La société se finance d'une part via son capital de 5.250.000,00 EUR intégralement libéré à sa création et d'autre part via une avance actionnaire de 600.000,00 EUR.

La société a subi une perte de 5.624.929,12 EUR au cours de son premier exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2013. L'article 96 6° du Code des sociétés est d'application.

La société détient des placements dans des sociétés commerciales. Toutes ces entreprises ont des actifs nets positifs sauf Borderlinx Ltd (Royaume-Uni).

Enfin, le conseil d'administration ayant constaté que l'actif net de la société était inférieur à la moitié du capital social, il rédige en parallèle un rapport spécial sur base de l'article 633 du Code des sociétés dans lequel il décrit les mesures qu'il propose d'adopter pour assurer la poursuite des activités. Une assemblée générale extraordinaire se tiendra ce jour afin d'examiner ce rapport et de se prononcer sur la poursuite des activités.



Le Conseil d'Administration a donc décidé d'acter une réduction de valeur sur les participations que la société détient.

Seule une approche consolidée est appropriée. Les capitaux propres consolidés du Groupe s'élèvent à - 8.011,16 EUR affichant une perte reportée de 3.753.885,87 EUR.

Le groupe s'attend à voir des progrès au cours de l'exercice 2014 et des améliorations significatives afin d'atteindre le seuil de rentabilité en 2015.

VII. INSTRUMENTS FINANCIERS – ARTICLE 96, 8° DU CODE DES SOCIÉTÉS

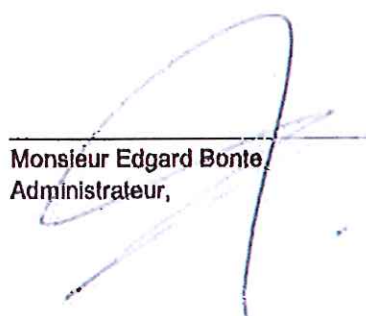
La Société n'utilise pas d'instruments financiers spécifiques.

* *
.


Après délibération et décision quant aux comptes annuels, l'assemblée générale sera chargée d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de toute responsabilité, résultant de l'accomplissement de leur fonction pendant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles le 16 janvier 2015,


Le Conseil d'administration,



Monsieur Edgard Bonte
Administrateur,



La SA CORPAR,
Administrateur,
Ayant pour représentant permanent
Monsieur Baudouin Jolly



La SA TOO'GEZER,
Administrateur,
Ayant pour représentant permanent
Monsieur Patrick Mulliez

B S T

REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIES
BEDRIJFSREVISOREN VENNOTEN

D. SMETS*
P. TYTGAT
T. GROESSENS
V. DUMONT
F. LEPOUTRE**
O. VERTESEN**
B. STEINIER

REVISEURS D'ENTREPRISES
BEDRIJFSREVISOREN

F. VAN EETVELDE
J. FRANCOIS
S. VERACHTERT

EXPERTS - COMPTABLES ET CONSEILS FISCAUX ASSOCIES
ACCOUNTANTS EN BELASTINGCONSULENTEN VENNOTEN

M. GUILLAUME
L. LEPOUTRE

CONSEIL FISCAL
BELASTINGCONSULENT

H. CHRISTIAENSSENS

EXPERT-COMPTABLE ET CONSEIL FISCAL
ACCOUNTANT EN BELASTINGCONSULENT

E. SCOPEL

ONE WORLD AVENUE Société Anonyme

AVENU LOUISE, 32
1050 BRUXELLES

NUMÉRO D'ENTREPRISE : BE 0846.903.832

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 19 JANVIER 2015 SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

BST REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.P.R.L. - BST BEDRIJFSREVISOREN B.B.V.B.A.
88 RUE GACHARDSTRAAT BTE/BUS 16 - 1050 BRUXELLES - BRUSSEL - TEL.: +32 2 346 46 24 - FAX: +32 2 346 46 32
www.bst.net - E-mail: secr@bst.net
T.V.A./B.T.W. (BE) 0444 708 673 - RMP BRUXELLES/RPR BRUSSEL

* AGRÉÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (F.S.M.A.)

* ERKEND DOOR DE AUTORITEIT VOOR FINANCIËLE DIENSTEN EN MARKTEN (F.S.M.A.)

** ÉGALEMENT EXPERT-COMPTABLE

** EVENEENS ACCOUNTANT

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels et avec paragraphe explicatif.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le **total du bilan s'élève à 243.705,88 EUR** et dont le compte de résultats se solde par une **perte de l'exercice de 5.624.929,12EUR**.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives.

Dans le cadre de cette évaluation du risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion de la société et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une **image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société**, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Malgré des pertes significatives qui affectent la situation financière de la société, les **comptes annuels sont établis en supposant la poursuite de l'activité de l'entreprise**. Cette supposition se justifie notamment compte tenu des perspectives attendues, et mieux décrites dans le rapport de gestion.

Un plan de redressement a été notamment discuté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 16 janvier 2015, dont l'un des points de l'ordre du jour consistait en la décision de la poursuite des activités de la société (application de l'article 633 du Code des sociétés).

Nous attirons l'attention sur le rapport de gestion où, conformément à l'article 96 6° du Code des sociétés, le Conseil d'Administration justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité d'exploitation. Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaire si la société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradiction évidente avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Les comptes annuels n'ont pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice, en infraction à l'article 92 du Code des Sociétés.
- Notre rapport n'a pu être remis minimum quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, étant donné l'absence de finalisation de certaines informations.
- Pour le reste, à l'exception de ce qui est mentionné dans la partie du présent rapport relative à notre opinion, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Fait à Ixelles (1050 Bruxelles),
le 16 janvier 2015.



BST Réviseurs d'Entreprises,
S.C.P.R.L. de Réviseurs d'Entreprises,
représentée par
Vincent DUMONT.